

Délibération n°26/20260420

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

***EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varcès, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : C. CURTET, V. CAZAUX, S. VALLON, M. FOUILLÉ, J. BRAISAZ, E. CONDAMINE, G-C. VISCI, M. SIBILLE, E. DAVID-CAVAZ, J. THORAX, J. SICARD, L. GAUDE, R. TARTREAU, A. TOSTI, H. GRINDLER, D. BONZY, V. UVIETTA, D. FLEURY

EXCUSES : G. LAYDEVANT (Pouvoir à S. VALLON)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Valérie CAZAUX

Convocation du 14 avril 2026

**OBJET : FINANCES – SUBVENTIONS
OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame Marianne FOUILLÉ, Adjointe à la vie associative et aux animations, rappelle que le 16 novembre 2023, le conseil municipal a adopté un règlement de demande de subventions afin de permettre aux associations proposant des activités sur la commune de Saint-Paul de Varcès de solliciter une subvention pour un projet d'intérêt communal.

Ainsi, et afin de permettre de soutenir les associations, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

- 100 € à TAE KWON DO pour le stage de perfectionnement
- 500 € à MARTIAL SPORTS pour l'achat de matériel pédagogique
- 500 € à SKI SURF PASSION pour l'achat de matériel pédagogique
- 1800 € à l'USSPV FOOT pour le renouvellement de matériel
- 500 € au CLUB DES MUGUETS pour l'achat de matériel informatique et activités
- 350 € à l'ASSP BADMINTON pour le renouvellement de matériel
- 150 € à l'UMAC pour le fleurissement des commémorations
- 250 € à CINÉ ST PAUL pour l'achat de fauteuil et petit matériel
- 500 € à l'AGV pour le renouvellement de matériel
- 500 € à l'ACCA pour l'organisation de la cochonnade
- 500 € à SPDV Nature pour l'organisation d'activités et festivités
- 150 € au SOUVENIR FRANÇAIS pour le fleurissement des commémorations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport de Madame Marianne FOUILLÉ,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 100 € à TAE KWON DO pour le stage de perfectionnement - **Unanimité**
- 500 € à MARTIAL SPORTS pour l'achat de matériel pédagogique - **Unanimité**
- 500 € à SKI SURF PASSION pour l'achat de matériel pédagogique - **Unanimité**
- 1800 € à l'USSPV FOOT pour le renouvellement de matériel – **18 pour, 1 abstention (E. DAVID-CAVAZ), 0 contre**
- 500 € au CLUB DES MUGUETS pour l'achat de matériel informatique et activités - **Unanimité**
- 350 € à l'ASSP BADMINTON pour le renouvellement de matériel – **17 pour, 2 abstentions (M. FOUILLÉ, E. CONDAMINE), 0 contre**
- 150 € à l'UMAC pour le fleurissement des commémorations - **17 pour, 0 abstentions, 2 contre (H. GRINDLER, D. BONZY)**
- 250 € à CINÉ ST PAUL pour l'achat de fauteuil et petit matériel - **Unanimité**
- 500 € à l'AGV pour le renouvellement de matériel - **Unanimité**
- 500 € à l'ACCA pour l'organisation de la cochonnade - **Unanimité (NPPV Denis BONZY)**
- 500 € à SPDV Nature pour l'organisation d'activités et festivités - **Unanimité**
- 150 € au SOUVENIR FRANÇAIS pour le fleurissement des commémorations - **17 pour, 0 abstentions, 2 contre (H. GRINDLER, D. BONZY)**
-

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

**Le Maire,
Cécile CURTET
Le 20 avril 2026**



Détail des votes :

- 100 € à TAE KWON DO pour le stage de perfectionnement - **Unanimité**
- 500 € à MARTIAL SPORTS pour l'achat de matériel pédagogique - **Unanimité**
- 500 € à SKI SURF PASSION pour l'achat de matériel pédagogique - **Unanimité**
- 1800 € à l'USSPV FOOT pour le renouvellement de matériel – **18 pour, 1 abstention (E. DAVID-CAVAZ), 0 contre**
- 500 € au CLUB DES MUGUETS pour l'achat de matériel informatique et activités - **Unanimité**
- 350 € à l'ASSP BADMINTON pour le renouvellement de matériel – **17 pour, 2 abstentions (M. FOUILLÉ, E. CONDAMINE), 0 contre**
- 150 € à l'UMAC pour le fleurissement des commémorations - **17 pour, 0 abstentions, 2 contre (H. GRINDLER, D. BONZY)**
- 250 € à CINÉ ST PAUL pour l'achat de fauteuil et petit matériel - **Unanimité**
- 500 € à l'AGV pour le renouvellement de matériel - **Unanimité**
- 500 € à l'ACCA pour l'organisation de la cochonnade - **Unanimité (NPPV Denis BONZY)**
- 500 € à SPDV Nature pour l'organisation d'activités et festivités - **Unanimité**
- 150 € au SOUVENIR FRANÇAIS pour le fleurissement des commémorations - **17 pour, 0 abstentions, 2 contre (H. GRINDLER, D. BONZY)**